

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Élus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00055
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Évelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN (rejoint la salle au point communications).

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s / Excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Élus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00056
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Évelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN (rejoint la salle au point communication)

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s / Excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procureurs : 3
Excusés : 0
Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00057
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

ref_19-043_2019-043-20190429-02510000571

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Président(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Eléane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Martine BORDE URICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eléane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Yvonne BETTEMBURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

**COMMUNICATIONS - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble en date du 20 février 2017,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

MARCHÉS PUBLICS

Domaine	Date	Montant ht	Titulaires
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin de la médiathèque	25/03/2019	11 500,00 €	LAP'S
Eau potable - pose de conduites d'eau potable et réfection du réservoir de Sigolsheim	03/04/2019	724 800,53 €	Groupement ARKEDIA-CERIA
Maîtrise d'œuvre : restauration du mur d'enceinte effondré du château	27/03/2019	17 250,00 €	M. Jean-Luc ISNER

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension de la salle des sports	26/03/2019	4 255,00 €	ADAUHR
Pont de la rue du Geisbourg MI 05	18/03/2019	22 900,00 €	TEKTO
Mise à jour M.O. PRO+DCE pour la rénovation du pont actuel Nouvelle M.O. PRO+DCE pour la reconstruction d'un nouveau pont			

SUBVENTIONS NOTIFIÉES :

Projet	Date Notification	Financiers	Montant
Réfection du Chemin Geissenlæger	12/04/2019	• ETAT : DETR 2019	4 452,80 €
Extension et transformation du Musée Albert Schweitzer	14/03/2019	• ETAT : DETR 2019	300 000,00 €

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00058
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
19_05_03-20052603-20190429-0101900001

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN
Présent(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(s) : M. Jean-François FIRER
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVK - RETRAIT DE LA COMPÉTENCE
«ASSAINISSEMENT COLLECTIF»**

Entendu les explications de M. le Maire,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République par laquelle le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes et d'Agglomérations devient obligatoire d'ici 2020;
VU la Loi du 03 août 2018 permettant aux Communes membres des Communautés de Communes et d'Agglomérations de reporter le transfert de compétences au 01 janvier 2026 en cas de minorité de blocage ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCVK n° 015/2019-AS approuvant la nouvelle rédaction des statuts dans lesquels la compétence assainissement collectif a été retirée ;
VU l'article L.5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le retrait des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, la compétence « assainissement collectif »,
APPROUVE en conséquence les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg joints en annexe ;

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 2 (M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR,



Le Maire
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00059
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
19_05_03-20052603-20190429-0201900001

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN
Présent(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(s) : M. Jean-François FIRER
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN POUR LA GESTION DES RESEAUX ET EQUIPEMENTS
COMMUNS A KAYSERSBERG VIGNOBLE ET AMMERSCHWIHR**

Entendu les explications de M. Benoit KUSTER, adjoint en charge de la voirie et des réseaux

VU l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27/01/2014

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

VU l'article L.5212-4-2 du Code Général des Collectivités territoriales

VU la modification des statuts de la communauté de communes supprimant la compétence facultative « assainissement collectif »

VU la demande du Préfet

VU la délibération 0160/2019-AS du 27 février 2019 de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la convention de service commun « assainissement collectif Vignoble » conclue entre les communes d'Ammerschwihr et Kaysersberg Vignoble ainsi que la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg telle que jointe en annexe à la présente délibération

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 2 (M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
La 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
99_DE-002-20052003-20180429-02019090001

EXTRAIT N°2019.00060
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. HÉROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDÉULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Cléa STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) (excusé(s)) :

Absent(s) (R) : M. Jean-François FIRER

Elizabeth BR.OSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

ADHÉSION AU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE (SDEA) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Entendu les explications de M. le Maire

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L.5722-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts du SDEA modifiés par arrêté interprétectoral du 28 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que présenterait pour la Commune l'adhésion à cet établissement public ;

CONSIDÉRANT qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable susvisée et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence eau potable est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses usagers ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.3112-1 du CG3P, la Commune de Kayserberg Vignoble peut opérer un transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature au SDEA ;

APRÈS avoir pris connaissance des statuts du syndicat mixte approuvés par arrêté interprétectoral du 28 décembre 2018, et notamment son article 7.1 disposant « qu'une commune ou un E.P.C.I. qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences au sens de l'Article 6 des

présents Statuts, ou à défaut pour l'intégralité d'une des portées s'agissant des compétences 1 et 2 ou de l'un des alinéas de l'article L.212-7 du code de l'environnement s'agissant de la compétence 3. » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'ADHERER au SDEA et à ses statuts.
- DE TRANSFERER au SDEA la compétence eau potable sur la partie de ban communal correspondant aux communes déléguées de Kaysersberg et Kientzheim pour les portées production, transport et distribution et à la commune déléguée de Sigolsheim pour la portée distribution.
- DE TRANSFERER EN PLEINE PROPRIETE, à titre gratuit et sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par la Commune de Kaysersberg Vignoble au profit du SDEA.
- D'OPERER, s'agissant d'un transfert complet de compétence eau potable de la Commune de Kaysersberg Vignoble, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.
- DE PROPOSER à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2020.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- DE DESIGNER, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. Benoit KUSTER délégué de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Kaysersberg) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par X SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.
 - Mme Patricia BEXON déléguée de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Sigolsheim) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.
 - M. Michel BLANCK délégué de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Kientzheim) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0 (0)	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BËTTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Élus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....

EXTRAIT N°2019.00061
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - 821,0W
08_08-003-200012601-00100177-02019000611

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Héléna BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès OENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Évelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TRAPPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TRAPPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Reçu(A)llo(s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BËTTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s) : M. Jean-François FIRER

Absent(e)s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BLOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

ADHESION AU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE (SDEA) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

M.le Maire signale qu'il serait opportun, pour faciliter l'exercice de sa compétence assainissement collectif et non collectif (portées collecte, transport et traitement) que la Commune la transfère au « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA).

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts du SDEA modifiés par arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que présenterait pour la Commune l'adhésion à cet établissement public ;

CONSIDÉRANT qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence assainissement collectif et non collectif susvisée et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses usagers ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.3112-1 du C.G3P, la Commune de Kaysersberg Vignoble peut opérer un transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature au SDEA ;

APRÈS avoir pris connaissance des statuts du syndicat mixte approuvés par arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2018, et notamment son article 7.1 disposant « qu'une commune ou un E.P.C.I. qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences au sens de l'Article 6 des présents Statuts, ou à défaut pour l'intégralité d'une des portées s'agissant des compétences 1 et 2 ou de l'un des alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement s'agissant de la compétence 3. » ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par M.le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- D'ADHÉRER au SDEA et à ses statuts.
- DE TRANSFERER au SDEA la compétence assainissement collectif et non collectif pour les portées collecte, transport et traitement.
- DE TRANSFERER EN PLEINE PROPRIÉTÉ, à titre gratuit et sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par la Commune de Kaysersberg Vignoble au profit du SDEA.
- D'OPÉRER, s'agissant d'un transfert complet de compétence assainissement collectif et non collectif de la Commune de Kaysersberg Vignoble, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.
- DE PROPOSER à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2020.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- DE DÉSIGNER, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. Bernard CARABIN délégué de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Kaysersberg) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.
 - M. Philippe TEMPE délégué de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Sigolsheim) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.
 - Mme Martine SCHWARTZ déléguée de la Commune de Kaysersberg Vignoble (Kientzheim) au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 28 voix pour, 24 contre 04 et 0 abstention.
- DE SE PRONONCER sur l'existence ou non de personnel à transférer dans le cadre d'une délibération ultérieure.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal L. OHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00062
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTELÉC - 52LW

FR_06_042-20012013-2010043-018100621

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de périmètre de fusion syndicat mixte de la Weiss Amont avec le syndicat mixte de la Fecht Aval et du Strengbach, le syndicat mixte de la Weiss Aval et le Syndicat Intercommunal de curage du Sembach au sein d'un nouveau syndicat mixte,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,

RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération n° 2018/00070 du 25 juin 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,

DESIGNE M Robert SCHELCHER en tant que délégué titulaire et M Philippe TEMPE en tant que délégué suppléant

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyn MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSKLL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHEFFMANN

Présentat(ion)s) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHEFFMANN, Mme Tiphaine BÉYTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s) Excusé(s) :

Absent(e)s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS

Entendu les explications de M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire

VU les statuts du syndicat mixte de la Weiss Amont,

VU les statuts du syndicat mixte de la Fecht Aval et du Strengbach,

VU les statuts du syndicat mixte de la Weiss Aval,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de curage du Sembach ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;

VU la délibération du comité syndical du Syndicat mixte de la Weiss Amont en date du 26 février 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des quatre structures précitées et le projet de nouveaux statuts,

CONSIDERANT l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

CONSIDERANT le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

CONSIDERANT le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 15
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00063
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTELEC - \$2LOW

18_06-012-20061061-20190129-02019000131

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DÉNTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marina BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Éliane SYAML, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

PROJET DE PLUI : ADAPTATION DU PADD

Mme Martine SCHWARTZ précise que tous les conseillers municipaux ont été destinataires du projet de PADD amendé. Elle demande si ce document suscite des questions ou des réactions.

M Eric MULLER demande pourquoi avoir supprimé la mention « accompagnement de la mise en accessibilité des services publics » (page 23). Mme Martine SCHWARTZ explique que l'accessibilité des bâtiments publics est réglée par une loi spécifique et les ADAP. Cela n'a donc pas lieu d'être dans le PLU et en conséquence dans le PADD.

Mme Eliane STAHL pourquoi supprimer les interdictions d'isolation par l'extérieur et d'installation de panneaux photovoltaïques en secteur patrimonial sensible (page 20). Mme Martine SCHWARTZ rappelle qu'il y a des objectifs de protection patrimoniale dans le PADD qui avaient justifié cette mention. Toutefois en secteur sauvegardé, les ABF veillent à l'esthétique des constructions. De plus avec la transition énergétique, la loi a évolué en matière de d'isolation. Il n'est donc plus nécessaire de traduire ces éléments dans le règlement du PLU. Donc en conséquence, la mention est retirée du PADD.

M Henri STOLL rappelle que l'un des objectifs du SCOT est de devenir, de manière proactive, un territoire 100% ENR. Pourquoi interdire le photovoltaïque qui contribue à cette ambition ? Mme Martine SCHWARTZ explique que c'est justement pour cette raison qu'il est proposé de supprimer les restrictions mentionnées dans la rédaction initiale. Dans le secteur patrimonial, les contraintes imposées par les ABF sont plus que suffisantes pour limiter le recours au photovoltaïque ; il n'est pas utile d'en ajouter.

Monsieur Henri STOLL demande quels ajustements ont été faits en matière d'objectifs chiffrés pour la production de logements. M Benoit KUSTER répond que 950 logements sont prévus pour l'ensemble du PLU à l'horizon 2030. Mme Martine SCHWARTZ confirme que ces chiffres sont la traduction du projet du SCOT.

Aux termes du débat, plus personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire propose de prendre acte que le débat sur les orientations générales modifiées du PADD de la Vallée de Kaysersberg a été effectué au sein du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-5 et L153-12,
VU la délibération 2017/03-053 du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble du 6 mars 2017,
VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg du 23 mars 2017,
VU le projet de PADD tel qu'il est annexé à la présente,
ENTENDU l'exposé de Mme Martine SCHWARTZ, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE que le débat sur les orientations générales du PADD de la Vallée de Kaysersberg a été effectué au sein du Conseil Municipal de la Commune de Kaysersberg Vignoble.

PRECISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

PRECISE que la délibération sera transmise au préfet, au président de la CCVK et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Élus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00064
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

N°_05_002_30062863-3018479-031900941

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

CHARGE le Maire de solliciter le Préfet pour l'application de l'article L631-7 du code de la construction et de l'habitation relatif à la mise en place d'un régime d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, comme le prévoit l'article L. 631-9 dudit code.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 23	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire.
Présents (liste) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHEUCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Marlene SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Ewane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Policie BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marlene BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Excusés (liste) : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Ewane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BEYTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elizabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 avril 2019

INSTAURATION D'UNE AUTORISATION PRÉALABLE AU CHANGEMENT D'USAGE DES LOGEMENTS

Entendu les explications de Mme Martine SCHWARTZ, adjointe à l'urbanisme à l'habitat et au développement durable

Mme Hélène BOHN et M. Benoît KUSTER précisent qu'ils ne participent pas au vote.

VU les articles L631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitat, permettant la mise en place d'un régime d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation dans les communes de plus de 200 000 habitants et à celles des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

VU l'article L631-9 du code de la construction et de l'habitat permettant d'étendre cette possibilité aux autres communes par décision de l'autorité administrative sur proposition du Maire

CONSIDERANT qu'il est primordial pour Kayserberg Vignoble de veiller à l'équilibre du marché du logement sur le territoire communal

CONSIDERANT pour ce faire qu'il faut se doter de d'outil permettant de mesurer les phénomènes de mutations du parc de logement et qu'en l'espèce l'obligation de déclaration préalable du changement d'usage des logements en constitue l'un des moyens

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00065
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
08_08-063 20062003 20190429-02019000650

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHM, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

ADAPTATION DES TARIFS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Entendu les explications de M. Benoit KUSTER, adjoint au maire

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les tarifs applicables aux occupations temporaires du domaine public tels que précisés dans le tableau annexé à la présente

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00066
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
08_08-063 20062003 20190429-02019000660

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHM, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Entendu les explications de M. Michel BLANCK, adjoint au maire en charge de la forêt

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,
CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,
CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,
CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,
CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,
CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,
CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERÉ

DECIDE le refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
Le 13 mai 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT N°2019.00068
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène WÖHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Henold, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDÉ ULRICH, Mme Simone PULYAR WOLFHUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mino Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) et excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Eliabath BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 avril 2019

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe au Maire en charge des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 3 450,00 € pour le budget Ville selon l'état présenté par le Trésorier et annexé à la présente,
PREND ACTE que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6541 du budget concerné,
PREND ACTE que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement extinction des dettes et des poursuites,
CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0 ()	CONTRE : 2 (M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 3

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

FR_012-200022603-20190429-0301000001

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...

EXTRAIT N°2019.00069
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHEICHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène ROHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eriane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TÊMPÉ, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia REXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eriane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

FONDS DE CONCOURS CCVK SÉCURISATION DES ITINÉRAIRES MOBILITÉS DOUCES

Entendu les explications de Mme Martine SCHWARTZ, adjointe à l'urbanisme, habitat et développement durable

CONSIDÉRANT que la commune de Kaysersberg Vignoble souhaite sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes rue du Geisbourg à Kaysersberg ainsi que rue du stade à Sigolsheim, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCVK ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Panneaux et marquage rue du Stade Sigolsheim	542,80 €	Fonds de Concours CCVK	1 802,72 €
Panneaux et marquage rue du Val Saint Jean, rue du Geisbourg Kaysersberg	3 062,64 €	Reste à charge Commune KBV	1 802,72 €
TOTAL	3 605,44 €	TOTAL	3 605,44 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en vue de participer au financement de l'achat de panneaux de sécurisations des déplacements piétons et cyclistes et du marquage, à hauteur de 1 802,72 € HT

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DÉPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN
 ...
 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE
 ...
 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 25
 Procurations : 3
 Excusés : 0
 Absents : 4

RÉCU EN PRÉFECTURE
 Le 13 mai 2019
 VIA DOTELEC - 52LOW
nr_04642-2008) 0002-20100479-02010000701

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00070
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 29 avril 2019

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
 Présents : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard
 CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL
 HEROLD, M. Éliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme
 Patricia BUXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marina BORDO LURICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert
 MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Éliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick
 SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)s/Excusé(s) :

Absent(e) : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 23 avril 2019

RÉAMÉNAGEMENT DE RUES QUARTIER EST DE SIGOLSHEIM

Entendu les explications de M. Benoît KUSTER, adjoint en charge de la voirie et des réseaux

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'APD du projet de réaménagement de la rue des Vignes et du Faubourg des Pierres à Sigolsheim tel que présenté

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit

Nature	Dépenses		Recettes	
	HT	Origine	HT	
Travaux	1 870 300 €	CD68 "Amendes de police" (places de stationnement et signalétique) 25%	75 000 €	
Honoraires Maîtrise d'oeuvre	58 913 €	ENEDIS (enfouissement réseaux)	58 960 €	
Frais divers (3%)	57 876 €			
Provision pour aléas (5%)	99 354 €	Autofinancement KBV	2 018 020 €	
TVA	417 289 €	FCTVA	410 712 €	
Total TTC	2 503 733 €	Total	2 503 733 €	


DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets Ville et Eau/assainissement successifs

RAPPELLE que, conformément à la délibération 2017/02-019 du 20/02/2017, M. le Maire est autorisé à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions au profit de la Commune, dans quelque domaine que ce soit
 AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


 Le Maire,
 Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00071
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2019

VIA DOTÉLEC - S2LOW

19_08_462-200922613-26166429-02619000/111

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DÉNTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. ERANE STAHL, Mme Martina BLANCK, M. Philippe TÊMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TÊMPE, Mme Marie BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTENBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elizabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

MISE AUX NORMES FÉDÉRALES DE LA SALLE THÉO FALLER

Entendu les explications de M. Bernard CARABIN, adjoints aux travaux et aux bâtiments

M. Henri STOLL, précise qu'il ne participe pas au vote

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet de mise en conformité de la salle Théo FALLER avec les exigences de la Fédération Française de Basket Ball pour l'évolution du club en National 1, à savoir :

- La modification de l'éclairage de la salle
- La création d'espaces dédiés permettant notamment l'accueil de la presse, l'organisation de séances vidéo et la tenue de réunions « basket »

APPROUVE le programme tel que présenté par l'ADHAUR et annexé à la présente

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessous

Nature	Dépenses		Recettes	
		HT	Origine	HT
Travaux Salle Basket	250 000 €		Région Grand Est (15% assiette éligible)	40 650 €
Honoraires MOE (10%)	25 000 €		CD68 (Fonds Développement territorial) 30%	100 050 €
Divers (5%)	12 500 €		Participation KABCA (mécénat)	30 000 €
Provision pour aléas (10%)	25 000 €			
Mise aux normes N1 Eclairage	21 000 €		Autofinancement KBV	163 851 €
TVA	66 700 €		FCTVA	65 649 €
Total TTC	400 200 €	Total	400 200 €	

RAPPELLE que, conformément à la délibération 2017/02-019 du 20/02/2017, M. le Maire est autorisé à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions au profit de la Commune, dans quelque domaine que ce soit ;

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 24	Dont procurations : 3
POUR : 26	ABSTENTIONS : 1 (Mme Isabelle SALVI)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00072
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
...
Le 13 mai 2019
...
VIA DOTELEC - S2LOW
...
NF_08-043_00042001_20190429-020190072

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KÜSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) Excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE SAPEURS POMPIERS DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

Entendu les explications de Mme Evelyne MEYER, adjointe en charge de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de prendre en charge les frais liés à l'accueil au périscolaire « 1, 2, 3 Soleil » ou l'île aux Enfants « des enfants de sapeurs-pompiers volontaires rattachés au Centre de Secours de Kayserberg, lors d'engagement opérationnel de ces derniers ;

APPROUVE le projet de convention entre les SDIS, les associations de gestion des périscolaires 1 2 3 Soleil et l'île aux enfants jointe en annexe

AUTORISE le Maire ou son représentant à régler les modalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment la convention à intervenir

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00073
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 29 avril 2019

RECU EN PREFECTURE
...
Le 13 mai 2019
...
VIA DOTELEC - S2LOW
...
NF_08-043_00042001_20190429-020190073

Le 29 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KÜSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Marie-Paule BALERNA donne pouvoir à M. Eliane STAHL, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Tiphaine BETTEMBOURG donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(s) Excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Entendu les explications de Mme Agnès DENTZ, adjointe aux activités associatives et aux événements sportifs,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer une subvention 200 € pour la participation aux frais de déplacement pour le championnat de France de scrabble scolaire 2019

DECIDE d'attribuer une subvention de 600 € à la Ligue pour les Oiseaux pour la mise à disposition des nids artificiels installés sur l'hôtel à hirondelles du parc Schweitzer

DECIDE d'attribuer une subvention 620 €, soit 20 % par pompiers actif à l'Union des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin

DECIDE d'attribuer une subvention 200 € à la confrérie de la Décapole au titre des activités 2019

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au c/6574 du Budget Général Ville 2019

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire
Pascal LOHR